



TROPHÉES DE LA VIE

DEVENEZ L'ASSOCIATION LA PLUS SOLIDAIRE DU GERS !

2ÈME ÉDITION

2 MAI > 2 JUIN



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers

DÉPARTEMENT DU GERS



PRIVILÉGIEZ LA PRISE DE RDV



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

dondesang.efs.sante.fr

0 800 972 100 Service & appel gratuits

LES TROPHÉES DE LA VIE : UN CHALLENGE INTER-ASSOCIATIONS

Du 2 mai au 2 juin 2023, les Trophées de la Vie font leur grand retour dans le Gers pour une deuxième édition !

L'objectif est simple : envoyer un maximum de donneurs de sang sur une des collectes mobiles organisées dans le département ou à la Maison du don d'Auch pendant la période du challenge pour devenir l'association la plus solidaire du Gers.

DÉROULEMENT DU CHALLENGE

Pour participer, rien de plus simple :

Etape 1 - du 1er mars au 29 avril :

Inscrivez votre association en remplissant le formulaire de participation joint à ce dossier. Le nombre d'adhérents de votre association est une information essentielle puisqu'elle nous permettra d'établir le classement, qui se fera en fonction du pourcentage, et pas du nombre absolu, de donneurs présentés, pour plus d'équité.

Etape 2 - de votre inscription au 2 mai :

Mobilisez vos adhérents ainsi que vos et leurs proches pour qu'ils aillent donner leur sang en collecte ou à la Maison du don d'Auch pendant la période du challenge. Pour vous aider dans cette démarche, les supports de communication de votre choix (affiches, tracts, supports numériques) vous seront fournis. Plus vous serez nombreux, plus vous aurez de chances de remporter ce challenge !

Etape 3 - du 2 mai au 2 juin :

Tous les donneurs mobilisés peuvent se rendre sur la collecte de leur choix pour effectuer un don de sang. A leur arrivée en collecte, un coupon de participation à compléter leur sera remis pour que leur don soit comptabilisé pour votre association.

La liste des collectes est accessible sur dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte et la prise de rendez-vous est à privilégier.

Etape 4 - date à définir :

Les vainqueurs seront annoncés lors d'une cérémonie de remise de trophées organisée spécialement pour l'occasion.

POURQUOI PARTICIPER ?

Participer aux « Trophées de la Vie » permettra à votre association de :

- **S'engager** pour une cause de santé publique ;
- **Aider** l'EFS dans ses missions de sensibilisation au don de sang ;
- **Rassembler et motiver** l'ensemble de ses membres autour d'un enjeu commun : : obtenir le titre d'association la plus solidaire ;
- **Valoriser** son image par l'engagement dans le don de sang, la notoriété et profiter des retombées médiatiques de l'évènement.

LES ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE

LES ENGAGEMENTS DE L'EFS

- Développer des relations presse autour du challenge et mettre en avant l'association
- Fournir les supports de communication (affiches, visuels, supports numériques, etc.) nécessaires aux campagnes de promotion du challenge par l'association
- Gérer toute l'organisation logistique de l'opération (mise à disposition des coupons, décompte des dons)

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

- Promouvoir l'opération au sein de l'association (affichage des supports de communication, information sur les dates et le fonctionnement du challenge)

PRÊTS À RELEVER LE DÉFI ?

COMMENT SE DÉROULE LE DON DE SANG ?

Quel que soit le lieu de la collecte (collecte mobile ou Maison du don), le parcours du donneur de sang se déroule toujours en 4 étapes :

Les 4 étapes pour donner son sang

La durée totale de ces étapes est d'environ une heure.

Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.



Vous êtes accueilli(e) par un(e) secrétaire,



Vous passez un entretien pré-don afin de déterminer votre aptitude au don,



Le prélèvement dure de 7 à 10 minutes et permet de prélever entre 400 et 500 ml de sang,



Après votre don, vous restez sous la surveillance de l'équipe médicale dans l'espace repos où une collation vous est offerte. Après un don, il est important de boire beaucoup et manger.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DONNER SON SANG ?

LES CONDITIONS POUR DONNER SON SANG

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo
- Être reconnu(e) apte au don
- Peser au moins 50 kg
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué)

DANS CERTAINS CAS, IL FAUT RESPECTER UN DÉLAI AVANT DE DONNER SON SANG :

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours
- Après des soins dentaires : 7 jours
- Après un épisode infectieux : 14 jours (après l'arrêt des symptômes)
- Après un piercing ou un tatouage : 4 mois
- Après un voyage dans un pays où sévit le Paludisme (malaria...) : 4 mois
- Après une intervention chirurgicale : 4 mois

A PROPOS DU DON DE SANG ET DE L'EFS

La mission première de l'Établissement français du sang est d'assurer l'autosuffisance nationale en produits sanguins afin de répondre chaque jour aux besoins des malades.

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain et aux produits sanguins labiles (PSL), issus des dons de sang. Cet acte volontaire et bénévole est donc irremplaçable et les besoins sont constants, tout au long de l'année.

En région Occitanie, l'objectif 2023 de l'EFS est de réaliser pas moins de 238 000 prélèvements de sang total. Ainsi, rien qu'à la Maison du don d'Auch, ce sont 2000 prélèvements de sang total qui doivent être réalisés en 2023 pour répondre aux besoins des malades.

Pour comprendre la mesure de ce défi, il faut rappeler que si 50% des Français de 18 à 70 ans ont un jour donné leur sang, seuls 4% d'entre eux font chaque année ce geste indispensable et citoyen.

A PROPOS DU GEAG

Le Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises œuvre à la dynamisation et au développement de l'emploi du secteur associatif sur le territoire gersois. Il valorise la mutualisation des compétences par la mise à disposition de salariés qualifiés à temps partagé auprès des co-employeurs adhérents. Partenaire du dispositif « Impact emploi association » de l'URSSAF, le GEAG propose également aux associations employeuses un service de gestion de fiches de paie et prend en charge les démarches administratives liées à l'emploi.

Labellisé Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles du Gers (CRIB), il encourage aussi les initiatives associatives locales en proposant gratuitement un premier niveau d'information et de soutien aux bénévoles (renseignements, accompagnement, formations).

A PROPOS DU CDOS

Depuis 1985, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Gers a pour mission de promouvoir et favoriser le développement de la pratique sportive dans le respect des valeurs olympiques.

Ses membres actifs travaillent sur les orientations stratégiques correspondant aux objectifs du CNOSF et dans lesquelles s'élaborent des projets débouchant sur des actions concrètes au service du sport gersois au travers de quatre commissions : Santé et Bien-Être, Education et Citoyenneté, Professionnalisation, Politiques Publiques.

A PROPOS DE L'ADDA DU GERS

L'Adda du Gers est une association au service du développement et de la coopération culturelle et artistique dans le Gers initiée par le Conseil Départemental du Gers et le Ministère de la Culture. L'Association Départementale pour le Développement des Arts intervient dans le champ du spectacle vivant (Théâtre, Musique, Danse, Cirque) mais aussi des arts visuels, et favorise toutes les initiatives pouvant contribuer à l'épanouissement individuel et collectif par l'art et la culture.

Outil des politiques publiques en faveur de la culture, en particulier gersoises, l'Adda du Gers met en œuvre des missions qui lui sont confiées dans ce cadre et qui sont précisées par des conventions avec le Conseil Départemental du Gers, principal partenaire, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie. Les enseignements, l'éducation artistique et culturelle, le soutien aux pratiques et aux artistes professionnel·le·s sont le fruit de politiques culturelles publiques et volontaristes que l'Adda du Gers accompagne.